PRISE EN GARANTIE

Les gilets pour chiens de chasse sont soumis à des contraintes extrêmes qu'aucun textile pour l'homme ne peut revendiquer à ce jour car un chien de chasse, lors de sa traque ne ménage pas son gilet et lui fait subir de fortes épreuves d'usure.

Il est donc légitime et normal de faire entretenir son gilet par un professionnel afin qu'il soit conforme aux attentes de protection, signalisation ou flottaison, selon le type de gilet.

La **garantie de 2 ans** de prise en charge par CaniHunt n'interviendra que dans le cas où, malgré tous les soins apportés à la confection de ses articles, un défaut manifeste de fabrication empêche la bonne utilisation. La garantie sera prise en charge, soit par un remplacement si le gilet est neuf sans aucune utilisation, soit par une réparation à la charge de Canihunt.

Le gilet de protection doit être stocké dans un environnement sec, sans lumière directe du soleil, à une température de 20°c et à plat. La garantie à 100% de non perforation causée par un sanglier sur un gilet de protection est impossible car il dépend des conditions de l'action de chasse, de l'utilisation et de l'entretien du gilet au cours des années d'utilisation. CaniHunt décline toute responsabilité en cas de blessure du chien.

3 possibilités de réponses pourront être rédigées :

-Si votre demande est validée et que le gilet est neuf sans aucune utilisation, nous vous transmettrons par mail une étiquette de transport pour l'envoi du colis à notre charge, à réception de votre produit défectueux, un article neuf identique à celui désigné dans le dossier sera renvoyé à l'adresse indiquée dans votre dossier.

- Si votre demande est validée et que le gilet a été utilisé, nous vous transmettrons par mail une étiquette de transport pour l'envoi du colis à notre charge, à réception de votre produit défectueux, celui-ci est transmis à l'atelier de réparation pour intervenir sur le problème et il sera renvoyé à l'adresse indiquée dans votre dossier.

- Si votre demande n'est pas validée pour des raisons d'usures naturelles ou autres qui vous seront expliquées par retour de mail, nous vous conseillerons de faire entretenir votre gilet par l'atelier de réparation/entretien BY NATH dont les coordonnées sont communiquées dans la page « ENTRETIEN » de notre site web. *(Aucun échange sera réalisé si le gilet n'est pas neuf sans aucune utilisation)*

La garantie CaniHunt **ne couvre pas** :

1. Les abus ou les mauvaises utilisations du produit ou non-respect des instructions d'entretien du produit.
2. Les harnais et les gilets percés, déchirés suite à l'usure naturelle ou en lien avec l'activité du chien.
3. Les événements de force majeure hors du contrôle de la société.
4. Les modifications non autorisées apportées au produit.
5. Toute dégradation sous différentes formes comme des déchirures, des coupures de fil, etc. causées par l'utilisation du gilet, même avec peu de temps d'utilisation, le gilet ne pourra en aucun cas faire objet d'une prise en garantie.

SUITE A VOTRE ACHAT

Lors de votre achat, un **bon de révision** vous a été validé par votre revendeur après avoir rempli les formalités demandées sur celui-ci (coordonnées, date, tampon etc...).
Ce bon de révision est valable **un an** suite à la date d'achat stipulée sur celui-ci et sur la facture qui devra l'accompagner.

Ce bon de révision vous permet de faire réviser votre gilet de protection Canihunt (Dog Armor V2, Protect Eco, Protect Light ou Protect ProCano) auprès de notre atelier partenaire.

REVISION GRATUITE DU GILET DE PROTECTION

La révision de votre gilet comprend :
– Les fils de coutures du gilet*
– Les bandes auto-aggripantes (scratch)*
– Les bandes réfléchissantes*
** L'intervention de l'atelier de couture sera actée que si celui-ci juge nécessaire le remplacement partiel ou total de ces 3 différents points.*

Plus d'informations sont disponibles sur la page **« ENTRETIEN ».**

Il est important de rappeler que les gilets Canihunt ont une durée de vie estimée entre deux et cinq ans. Il est évident que les gilets n'ont pas la même durée de vie selon leur utilisation. Il faut prendre en compte le nombre de sorties, le type de chien ou encore l'entretien du gilet.

Si la date d'acquisition de votre gilet est au delà des 12 mois de validité du bon de révision et si l'un de vos gilets est abîmé par une rude saison de chasse, vous pouvez envoyer votre gilet pour effectuer un entretien.
En effet, Canihunt propose et conseille l'Atelier de Couture « By Nath », spécialisé dans la réparation et l'entretien des gilets de protection pour chiens de chasse.
Cet atelier de couture vous propose de diagnostiquer les interventions à réaliser, vous remet un devis et réalise les réparations.
Vous pourrez ainsi commencer la nouvelle saison de chasse avec un gilet bien entretenu protégeant au maximum votre chien.